CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 21 au 25 juin 2021

**SC59 Doc.5**

**Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Comité exécutif et du Président, ainsi que du rapport précédent publié sous la cote SC58 Doc.5.

**Contexte**

1. Le présent rapport du Comité exécutif et du Président propose une vue d’ensemble des travaux réalisés depuis la publication du précédent rapport à la 58e Réunion du Comité permanent (SC58), le 30 mars 2020[[1]](#footnote-1).

2. Le précédent rapport, le document SC58 Doc.5, n’a pas été examiné par le Comité permanent lors de sa réunion virtuelle tenue le 23 et le 25 juin 2020. En conséquence, le Comité permanent est invité à prendre note du document SC58 Doc.5.

**Travaux entrepris par le Comité exécutif**

3. Le Comité exécutif a donné des conseils au Secrétariat sur la préparation de la 58e Réunion (virtuelle) du Comité permanent qui a eu lieu le 23 et le 25 juin 2020. Il s’agissait de conseils sur les moyens d’engager les membres du Comité permanent à déterminer les questions sensibles au temps qu’il fallait traiter durant cette réunion ainsi que sur les meilleurs moyens de conduire une réunion virtuelle pour assurer une participation pleine et entière, équitable et transparente des membres du Comité permanent.

4. Suite à la réunion virtuelle de juin, le Comité exécutif a décidé de reporter la 58e Réunion du Comité permanent à octobre 2020 puis de la supprimer lorsqu’il a été clair qu’une réunion présentielle ne pouvait pas être organisée. Le Comité exécutif a par la suite fourni d’autres orientations sur le processus consultatif pour la prise de décisions intersessions comme demandé dans le Règlement intérieur.

**Activités du Président du Comité permanent**

5. Au cours de cette période, le Président a présidé des réunions du Comité exécutif, la réunion virtuelle du Comité permanent et des réunions du Groupe de travail sur la gestion (10 juin et 2 novembre), ces dernières consacrées aux travaux du Groupe d’évaluation scientifique et technique. Le Président a conseillé le Secrétariat sur l’organisation des réunions du Comité exécutif et de la réunion virtuelle ainsi que sur les processus consultatifs du Comité permanent. Le Président a également participé aux préparatifs de l’Atelier consultatif des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 (« Berne II ») qui a eu lieu en décembre 2020 et auquel des représentants des Parties contractantes ont participé au nom de la Convention sur les zones humides.

6. Le Président du Comité permanent a également conseillé la Secrétaire générale, à sa demande, sur des questions administratives et réalisé une évaluation annuelle de la Secrétaire générale, conformément aux règles et procédures de l’UICN.

1. Voir document SC58 Doc.5 *Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent, à l’adresse :* <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc5-rapport-du-comite-executif-et-du-president-du-comite-permanent> [↑](#footnote-ref-1)